

COMMUNIQUE DE PRESSE 10 MAI 2021

Bpifrance renforce massivement le dispositif du Prêt Etudiant garanti par l'Etat, qui permettra aux banques de délivrer jusqu'à 640 millions d'euros de prêts aux étudiants, contre 80 millions en 2020



Maisons-Alfort, le 10 mai 2021 - Dans le cadre de France Relance, l'enveloppe de garantie publique du Prêt Etudiant a été multipliée par cinq, passant de 4 millions en 2020 à 20 millions d'euros. Cette augmentation massive de la garantie publique va permettre aux banques d'octroyer 640 millions d'euros de prêts et de multiplier par 7 le nombre d'étudiants servis, portant leur nombre de 7 500 en 2020 à 55 000 en 2021. Fort de ces nouveaux moyens, Bpifrance, opérateur de la garantie du Prêt Etudiant, augmente les enveloppes de garantie allouées aux cinq banques déjà partenaires¹ du dispositif et ouvre celui-ci à l'ensemble des établissements bancaires français.

Depuis sa création en 2008, le dispositif de garantie des Prêts Etudiants, confié à Bpifrance par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a permis d'octroyer 655 millions d'euros de prêts à plus de 72 000 étudiants. Cette année, avec la revalorisation massive de l'enveloppe et l'augmentation du montant individuel d'emprunt qui ira jusqu'à 20 000 euros, ce sont 55 000 étudiants qui pourront bénéficier du dispositif, soit sept fois plus qu'en 2020 et avec un montant moyen de prêt en augmentation de 12 000 euros (vs. 10 000 euros en 2020).

En tant qu'opérateur pour le compte de l'Etat, Bpifrance garantit à hauteur de 70% les Prêts Etudiants octroyés par les réseaux bancaires signataires de la convention. Cette garantie publique facilite l'accès à un prêt bancaire à des étudiants ne bénéficiant pas de la garantie parentale. L'obtention du prêt n'est pas soumise à des conditions de ressources, ni à des cautions personnelles. Pour plus de souplesse dans son usage, le Prêt Etudiant garanti par l'Etat est un prêt non affecté, permettant aux jeunes de moins de 28 ans de financer l'ensemble des dépenses liés à la vie étudiante : frais de scolarité, logement, voyage d'études etc... D'une durée minimale de 2 ans, le prêt Etudiant Garanti par l'Etat s'adresse aux étudiants français, ou ressortissant de l'Union Européenne, inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur français. Le remboursement du prêt est différé à l'entrée dans la vie active professionnelle.

Pour Arnaud Caudoux, Directeur général adjoint de Bpifrance : « Les partenariats de garantie de crédit que nous avons construit avec les grands réseaux bancaires, historiquement au bénéfice des PME, nous permettent aujourd'hui de déployer massivement le Prêt Garanti par l'Etat à destination des étudiants. La forte hausse de la garantie publique dédiée à ce dispositif va rendre possible la production de 600 millions d'euros de prêts étudiants, qui seront accordés par les banques partenaires sans garantie parentale ni caution personnelle. Cette mesure du Plan de Relance contribuera je l'espère à des conditions d'études plus sereines pour les étudiants qui en bénéficieront. Nous sommes fiers de renforcer notre mobilisation aux côtés de l'Etat et de nos partenaires bancaires pour que ce dispositif prenne une nouvelle dimension. »

¹ *Les banques partenaires historiques du dispositif sont Société Générale, Crédit Mutuel, CIC, Banques Populaires, et Caisses d'Epargne, d'ores et déjà rejointes par BFCOI.



Nathalie Police 01 41 79 95 26 nathalie.police@bpifrance.fr Sophie Santandrea 01 45 65 51 62 sophie.santandrea@bpifrance.fr

A propos de Bpifrance

Bpifrance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - https://presse.bpifrance.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse